



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

14/12/2022

Dossier complet le :

14/12/2022

N° d'enregistrement :

2022-6632

1. Intitulé du projet

Rénovation et extension du gymnase Jacques Anquetil et création d'un pôle culturel à Savigné-l'Évêque (72)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Savigné-l'Évêque (Sarthe)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Isabelle LEMEUNIER, Maire

RCS / SIRET

SIRET : 217 203 298 00013

Forme juridique

Administration publique générale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44. Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés. a) Pistes permanentes de courses, d'essais et de loisirs pour véhicules motorisés. b) Parcs d'attractions à thème et attractions fixes. c) Terrains de golf et aménagements associés d'une superficie supérieure à 4 hectares. d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	Le projet a pour objet la rénovation et l'extension d'un équipement sportif (gymnase) et la création d'un pôle culturel.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise la rénovation et l'extension du gymnase Jacques Anquetil ainsi que la création d'un pôle culturel au sud-est du bourg de Savigné-l'Évêque, près d'habitations, commune située à une dizaine de kilomètres au nord-est du Mans (Sarthe). Il s'agit d'équipements municipaux.

Le gymnase Jacques Anquetil accueille les manifestations sportives des associations de la commune et les scolaires (ERP du 1^{er} groupe). La salle multisport principale de 44 x 38 m peut accueillir un terrain de handball, 2 terrains de volley-ball, 2 terrains de tennis, 2 terrains de basket-ball ou 7 terrains de badminton. Elle est équipée également de cibles de tir à l'arc et de tribunes en bois (200 personnes). Le gymnase comprend aussi une salle de tennis de table et un dojo, un hall d'entrée, des vestiaires, des sanitaires et des locaux techniques (bureau, stockage matériel, chaufferie...). La SHON totale représente aujourd'hui 2 500 m².

La salle polyvalente Michel Berger est un espace modulable composé de 5 salles (de 88, 99 et 280 m², pour un total de 654 m²), utilisées notamment par les associations ou les écoles de la commune (500 places assises et 900 places debout au total).

Le projet de pôle culturel et sportif prend en compte les deux entités puisqu'en plus de la rénovation-extension du gymnase (avec réfection totale des vestiaires et sanitaires, ajout d'une salle de sport, d'un terrain de handball homologué et d'espaces de stockage), on prévoit une salle dédiée aux activités culturelles de 100 m² et une galerie de liaison pour rejoindre la salle Michel-Berger, dont la façade sera rhabillée afin d'effacer les signes du temps.

L'opération prévoit la démolition de l'ensemble des vestiaires / sanitaires et du hall d'entrée existants au droit du gymnase Anquetil (parties sud).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le gymnase Jacques Anquetil, inauguré en 1986, est vétuste et trop petit pour les usages actuels ; il doit également être mis aux normes actuelles (conformité technique chauffage, ventilation, électricité, plomberie et accès PMR). La salle Michel-Berger, qui date de 1994, a elle aussi vieilli et sa façade extérieure doit être rafraîchie.

A cette occasion, il est apparu intéressant de relier les deux équipements afin de créer un nouveau pôle culturel et sportif qui sera utilisé par les associations, les écoles et l'IME (institut d'éducation motrice) Jean-Yves-Guitton.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs prescrits par le PLU de Savigné-l'Évêque approuvé le 25 juin 2016 (le PLU intercommunal du Gesnois Bilurien est en cours d'élaboration depuis 2017), comme le montre l'extrait du PADD ci-dessous :

Partie 2 « Assurer un développement urbain maîtrisé et durable », point 4 « Anticiper le développement de l'activité économique et des équipements » : Renforcer le pôle d'équipements publics au sud du centre-bourg

Les élus de Savigné-l'Évêque choisissent de renforcer le pôle d'équipements publics situé entre le centre-bourg et la déviation, au sud de l'agglomération. L'aménagement de places de stationnement, de type parking « vert » (revêtement perméable), aux abords du Gymnase J. Anquetil et de la salle M. Berger est également un souhait de l'équipe municipale. Ainsi, une zone de 1,3 ha, aux abords de ces deux salles, sera destinée à l'accueil de nouveaux équipements publics.

Le renforcement de ce pôle accompagnera le développement urbain proche (« délaissés » centre bourg – déviation, densification des abords de la RD 20). De plus, il sera intégré au réseau de continuités douces (piétons et deux roues) qui permettra de le relier aux zones d'habitat plus éloignées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux comprennent deux phases :

- Phase 1 :
 - démolition des vestiaires existants au sud du gymnase,
 - mise en place de bungalows vestiaires / sanitaires joueurs,
 - construction du nouveau gymnase au sud de l'actuel (accolé) et de la salle multi-activités au sud-est (près de la salle Michel Berger).
- Phase 2 :
 - désamiantage de la salle multisport,
 - dépose bardage et toiture du gymnase,
 - rénovation de la salle multisport, de la salle tennis de table et du dojo (avec maintien des activités de ces salles),
 - rénovation de la façade de la salle Michel Berger

La phase de travaux devrait durer environ 15 mois (un mois de préparation, 8 mois pour la phase 1 et 6 mois pour la phase 2).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit :

- la création d'un nouveau gymnase (42 x 22 m) avec vestiaires / sanitaires et espaces de rangement, accolés au gymnase existant (au sud et à l'est de ce dernier) ;
- la création d'un nouveau hall d'accueil (sas d'entrée), de sanitaires et de locaux vestiaires complémentaires, au sud-ouest du gymnase (en remplacement du hall d'entrée existant qui sera démoli), tout en conservant un maximum de places de parking existantes ;
- la création d'un pôle culturel avec une salle multi-activités de 100 m² (dont 20 m² pour les rangements) et une galerie de liaison (hall), au sud-est du gymnase et en bordure sud-ouest de la salle Michel Berger, espace tampon entre les deux entités, permettant d'y organiser des expositions (peinture, sculpture et autres...) ; en effet, dans un souci de cohésion entre activités sportives et culturelles, le Maître d'Ouvrage souhaite relier les deux entités afin d'afficher une identité forte « Sport et Culture » ;
- une rénovation des équipements existants : salles de sports (sols, peintures, éclairage, ventilation, chauffage...), toitures / isolation et façades du gymnase, façades de la salle Michel Berger.

Le projet créé environ 1 400 m² de SHON.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'un permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette du projet	1,45 hectare (terrain d'environ 160 m x 90 m)
SHON existante (gymnase Jacques Anquetil)	environ 2 500 m ²
Nouvelle SHON (gymnase + extension, hors salle Michel Berger)	environ 4 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Allée Louis Guy
72 460 SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE

Références cadastrales :
section B, parcelle 422

Coordonnées géographiques¹

Long. 0°18'09.00"E

Lat. 48°04'27.00"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type I n°520620044 « Hippodrome de la Laiterie » (61 ha), localisée à environ 1,4 km au sud.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional (PNR) le plus proche est le PNR Normandie-Maine, localisé à environ 25 km au nord-ouest et 30 km à au nord du site du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Conseil Départemental de la Sarthe a élaboré son PPBE 2 ^e échéance en juillet 2022. Sur la commune de Savigné-l'Évêque, seule la RD 301 est concernée par ce classement ; elle passe à moins de 100 m au sud du site de projet, lequel est couvert par des zones de bruit définies par les cartes stratégiques de bruit (CSB) du PPBE, avec des niveaux sonores Lden (jour/soir/nuit) entre 55 à 60 dB(A) (du nord-ouest au sud-est) et Ln (nuit) entre 50 et 55 dB(A) sur la partie sud-est du site (devant la salle Michel Berger).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Savigné-l'Évêque n'est concernée par aucun monument historique classé ou inscrit, aucun site patrimonial remarquable ni aucun bien inscrit au patrimoine mondial.

<p>Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les cartes de pré-localisation des zones humides probables réalisées par la DREAL des Pays de la Loire ne font état d'aucune zone humide sur l'emprise du projet. De même, l'inventaire des zones humides et des cours d'eau sur la commune de Savigné-l'Évêque réalisé en 2010 dans le cadre du PLU (bureau d'études Impact et Environnement) n'identifie pas de zone humide sur le site. Les investigations botaniques et pédologiques réalisées sur site en novembre 2022 (8 sondages à la tarière) confirment l'absence de zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 sur la totalité de l'emprise à réaménager.</p>
<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune de Savigné-l'Évêque n'est couverte par aucun Plan de Prévention du Risque Naturels (PPRN) ni aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site CASIAS le plus proche de l'emprise du projet se trouve à environ 200 m au nord-ouest, près du centre du bourg ; il s'agit d'une garage automobile (mécanique, dépôt de liquides inflammables...).</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune de Savigné-l'Évêque n'est couverte par aucune zone de répartition des eaux (ZRE).</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les captages d'eau potable les plus proches du site de projet se trouvent à environ 2,3 km à l'ouest (forages F0 et F3 des Jeunoirs au Pré aux Lièvres, sur la commune de Savigné-l'Évêque).</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune de Savigné-l'Évêque n'est concernée par aucun site inscrit.</p>
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	Oui	Non	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) n°FR5200647 « Vallée du Narais, forêt de Bercé et ruisseau du Dinan » (4 592 ha), créée par l'arrêté du 7 octobre 2015 et localisée à environ 7 km au sud-est du site de projet (commune de Champagné).</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune de Savigné-l'Évêque n'est concernée par aucun site classé.</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

4.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	OUI Non		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de rénovation/extension de gymnase et de pôle culturel ne va pas engendrer de prélèvements d'eau directs dans le sous-sol ou en surface. Le projet pourrait générer une légère augmentation des consommations en eau potable sur le réseau de distribution public, lié à l'agrandissement du gymnase. Cette eau continuera d'être fournie par le forage des Jeunoirs situé à l'ouest de la commune, qui utilise la nappe du Cénomaniens libre.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du site n'impliquera pas de drainages, ni de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines. L'agrandissement du gymnase et la liaison avec la salle Michel Berger seront à l'origine d'un accroissement de l'imperméabilisation des sols sur environ 1 400 m ² , soit environ 10 % de l'emprise des équipements concernés. Les eaux pluviales continueront d'être collectées par le réseau d'eaux pluviales existant sur le site (caniveaux et canalisations).
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est réalisé au niveau du terrain naturel, sans terrassements significatifs. Les déchets de chantier de rénovation du gymnase (matériaux de couverture de la toiture et de bardages et éléments démolis notamment) seront triés et évacués pour être traités conformément à la réglementation en vigueur.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux nécessaires à la rénovation/extension du gymnase et à la réalisation du pôle culturel seront issus en priorité et dans la mesure du possible de ressources locales.
Milieu naturel			
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se situe sur un secteur fortement anthropisé. Il s'agit d'une parcelle accueillant un gymnase et une salle polyvalente toujours en activité. Le site est en majorité occupé par ces bâtiments publics, de la voirie et des pelouses entretenues (CCB 85.12 x 87.1 / EUNIS E2.65 x 11.52). Ces habitats sont complétés par quelques alignements d'arbres (CCB 84.1 / EUNIS G5.1), haies (CCB 84.2 / EUNIS FA.4/FA.1) friches rudérales (CCB 87.1 / EUNIS 11.53) et fossés (CCB 89.22 / EUNIS 7). Le site du projet étant soumis à une forte pression anthropique, il abrite des espèces végétales communes à très communes. Une espèce exotique envahissante est présente de manière isolée sur le site : le Robinier faux-acacia. Concernant la faune, les espèces observées sont communes à très communes. Les milieux (ouverts) ne sont pas favorables à la nidification, exception faite des haies en périphérie du site qui sont susceptibles d'accueillir des oiseaux communs. Le site et ses abords ne sont concernés par aucune ZNIEFF, site Natura 2000, réserve naturelle... Aucune incidence sur de tels milieux n'est donc à prévoir. Le site naturel sensible le plus proche est la ZNIEFF de type 1 « Hippodrome de la laiterie » située à 1,6 km au sud. On note que la carte de la trame verte et bleue (TVB) de l'ancien SRCE des Pays de la Loire ne fait apparaître aucun réservoir de biodiversité ni aucun corridor ou continuité écologique au droit de l'emprise du projet.
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent au niveau de l'emprise du projet ou à proximité. Comme indiqué ci-avant, le site le plus proche est localisé à environ 7 km au sud (ZSC « Vallée du Narais, forêt de Bercé et ruisseau du Dinan »). Les terrains du projet ne sont donc directement concernés par aucun site Natura 2000 et aucune incidence sur de tels zones n'est à prévoir, compte tenu de la distance et de la différence de milieux.

Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?

L'emprise du projet et ses abords ne sont concernés par aucun inventaire, aucune mesure de gestion ou de protection du milieu naturel.

La zone la plus proche est la ZNIEFF de type I n°520620044 « Hippodrome de la Laiterie » (61 ha), localisée à environ 1,4 km au sud.

Aucune incidence du projet sur de tels milieux n'est donc à prévoir.

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Le projet rénove et agrandi des équipements publics existants (gymnase et salle polyvalente) sans en modifier la destination.

Est-il concerné par des risques technologiques ?

La RD 301, qui passe à environ 100 m au sud-ouest de l'emprise du projet, et la RD 20 à environ 300 m au nord, sont classées au titre du transport de matières dangereuses (TMD).

La commune de Savigné-l'Évêque compte quatre ICPE (pas d'établissement classé SEVESO), mais aucune n'est présente au sein du périmètre projet ou en bordure. L'ICPE la plus proche est la laiterie Novandie localisée à environ 150 m au nord-ouest (soumise à autorisation et IED).

Risques

Est-il concerné par des risques naturels ?

Le site internet géorisques ne recense aucun mouvement de terrain ni aucune cavité souterraine sur l'emprise de l'opération de réaménagement ou à proximité. L'exposition aux risques liés au retrait - gonflement des argiles est moyenne sur l'ensemble du site de projet.

L'ensemble du site du projet se trouve en zone potentiellement sujette aux inondations de cave (risque de remontées de nappes).

La commune de Savigné-l'Évêque est localisée en zone de sismicité faible (niveau 2 sur 5) et le potentiel radon y est faible (niveau 1 sur 3).

Comme l'ensemble de la Sarthe, Savigné-l'Évêque est concerné par les risques d'ordre météorologique (tempête, canicule, grand froid...).

Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?

/

Aucune pollution potentielle des sols ou de l'atmosphère, ni aucune installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) ne sont présentes sur le site des Vauzelles ou sur ses abords.

Engendre-t-il des déplacements/des trafics

L'extension du gymnase J. Anquetil et la création d'un pôle culturel devraient accroître la fréquentation des équipements donc le trafic routier sur la voies y menant (RD 301, rue de la Pelouse, allée Louis Guy...), essentiellement lors des manifestations sportives ou culturelles (spectacles et concerts) : impacts ponctuels, limités à des courtes périodes (début / fin des événements...).

Nuisances

Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?

En plus des périodes de chantier (impact sonore temporaire), le projet pourrait être à l'origine d'un accroissement léger et ponctuel des niveaux sonores, liés à une augmentation des événements sportifs et culturels donnant lieu à des circulations de véhicules sur les parkings entourant les salles objet du projet et sur les voies d'accès à ces équipements. Le gymnase et le pôle culturel seront aux suffisamment insonorisés pour ne pas être à l'origine de nuisances sonores significatives directes sur le voisinage (logements notamment).

La zone affectée par le bruit de la RD 301, définie au titre du classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la Sarthe (catégorie 3 à ce niveau, zone de 100 m de large de chaque côté de la chaussée) couvre la partie sud-est du site (voirie devant la salle Michel Berger). On rappelle ainsi que les cartes stratégiques de bruit du PPBE des infrastructures routières départementales indiquent des niveaux sonores L_{den} compris entre 55 et 60 dB(A) sur l'emprise du projet et L_{fn} entre 50 et 55 dB(A) sur la partie sud-est du site (devant la salle Michel Berger).

Engendre-t-il des odeurs ?
Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

/

/

Engendre-t-il des vibrations ?
Est-il concerné par des vibrations ?

Le projet n'est pas de nature à générer des vibrations, en dehors des périodes de chantier (circulation et mouvements des engins de chantier : impact temporaire).

/

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?
Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

S'agissant d'une rénovation et d'un agrandissement d'équipements existants (gymnase et salle polyvalente) sans en modifier la destination, le projet n'aura pas d'impact significatif sur les émissions lumineuses (liées notamment à l'éclairage public ou à la circulation routière le long donnant accès aux équipements).

/

Engendre-t-il des rejets dans l'air ?

Seul l'accroissement du trafic routier lié d'une part aux périodes de chantier et d'autre part au développement des équipements sportifs et culturels objets du présent dossier pourrait générer une pollution atmosphérique (dioxyde d'azote, particules, dioxyde de soufre, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone...), qui restera donc très limitée et temporaire (phase travaux, événements sportifs et culturels...).

Engendre-t-il des rejets liquides ?
Si oui, dans quel milieu ?

Suite à la légère augmentation des surfaces imperméabilisées, le projet devrait accroître à la marge les quantités d'eaux pluviales à collecter par le réseau public existant au droit des équipements concernés (allée Louis Guy), réseau se rejetant dans la Parence (affluent de l'Huisne). Le projet est conforme au règlement d'assainissement de Savigné-l'Évêque.

Emissions

Engendre-t-il des effluents ?

L'extension du gymnase J. Anquetil et la création du pôle culturel seront à l'origine d'un (faible) accroissement des quantités d'eaux usées produites par ces équipements. Ces eaux continueront d'être traitées à la station d'épuration de Savigné-l'Évêque – Mortrie, située au sud du bourg, à environ 500 m au sud-ouest du site du projet (capacité nominale de 3 500 équivalents-habitants, traitement de type boue activée, rejet dans la Morte Parence). Le projet est conforme au règlement d'assainissement de Savigné-l'Évêque.

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

Le réaménagement des équipements va générer des déchets de chantier. Le projet d'extension du gymnase et de création du pôle culturel devrait aussi être à l'origine d'une augmentation de la production de déchets (de type ménager) lors du fonctionnement de ces équipements. La gestion des déchets (collecte et traitement) sur la commune de Savigné-l'Évêque est assurée par le SYVALORM (SYndicat de VALorisation des ORdures Ménagères) Loir & Sarthe.

Patrimoine /
Cadre de vie
/ Population

Est-il susceptible de
partir atteinte au
patrimoine
architectural,
culturel,
archéologique et
paysager ?

Comme indiqué ci-avant, l'emprise du projet de rénovation/extension du gymnase et de création d'un pôle culturel n'est concernée par aucun élément de patrimoine culturel (monument historique / site inscrit ou classé, SPR, site UNESCO, zone archéologique connu...).

Le paysage autour du site ou de sa zone de covisibilité ne présente pas de sensibilité particulière.

De plus, le projet réaménagement des bâtiments existants en conservant leurs fonctions.

Engendre-t-il des
modifications sur les
activités humaines
(agriculture,
sylviculture,
urbanisme,
aménagement),
notamment l'usage
du sol?

L'opération réaménagement des équipements sportifs (gymnase) et culturels (salles de spectacle et de loisirs) existants.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Dans le cadre de l'évaluation des incidences cumulées du projet culturel et sportif de Savigné-l'Évêque avec d'autres projets connus, l'analyse a porté prioritairement sur le territoire communal de Savigné-l'Évêque. Dans un souci de complétude de l'analyse, tous les projets connus situés sur les communes proches du site à réaménager (Yvré-l'Évêque, Fatines et Saint-Corneille) ont également été recherchés. Pour cela, les différents sites internet des services de l'Etat (Préfecture de la Sarthe, MRae des Pays de la Loire, IGEDD et fichier national des études d'impact) référencant ou susceptibles de référencer les avis de l'autorité environnementale ont été consultés le 28 octobre 2022. Seuls les projets d'aménagement référencés à partir de 2019 sont pris en compte.

Aucun projet n'a été recensé ; l'opération faisant l'objet de la présente de demande d'examen au cas par cas n'est donc pas susceptible de faire l'objet d'effets cumulés avec d'autres projets connus.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), la Commune de Savigné-l'Évêque souhaite inscrire le projet de rénovation / extension du gymnase Jacques Anquetil et de création d'un pôle culturel dans une démarche de développement durable. A ce titre, la conception générale du projet devra s'inscrire dans le cadre d'une démarche HQE et répondra aux objectifs suivants :

- maîtriser les impacts des bâtiments sur l'environnement, tout en conférant confort et santé pour les usagers, tant en phase de construction, qu'en phase de fonctionnement ou encore lors des déconstructions ;
- garantir les meilleures conditions de durabilité des différents constituants des bâtiments en adaptant en particulier les prestations aux conditions d'utilisation spécifiques des locaux : les bâtiments devront être conçus et réalisés de telle sorte que les réfections importantes ne se révèlent pas nécessaires avant 40 ans ;
- réduire le coût de maintenance, les coûts d'exploitation, tout en maintenant un bon niveau de qualité de service ;
- performance énergétique optimale (voir note de performance énergétique en annexe 16 du présent formulaire), en utilisant autant que possible les ressources naturelles et locales ; par exemple le hall d'accueil reconstruit au sud-est du gymnase sera précédé d'un sas pour éviter le phénomène de courant d'air et de pertes de chaleur ;
- intégration de solution pour économiser l'eau des sanitaires (douches en particulier) telles que des régulateurs / limiteurs de débit adaptables (à installer également sur les robinets de puisage intérieurs ou extérieurs).

Par ailleurs, afin de respecter le paysage environnant (zone résidentielles notamment), l'aspect architectural du projet devra s'inscrire dans l'environnement du site tout en créant une véritable identité du nouveau pôle sportif et culturel, le tout en harmonie avec les équipements existants.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu :

- de la taille limitée du projet (1,45 ha) ;
- du fait qu'il s'agit du réaménagement d'équipements sportifs et culturels existants ;
- de l'absence d'enjeux et d'impacts significatifs du projet sur l'environnement ;
- des mesures d'intégration environnementales présentées ci-dessus ;

... le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

B. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none">• Annexe 7 – Sites naturels sensibles (partie 5)• Annexe 8 – Cartes stratégiques de bruit du PPBE du Département de la Sarthe (partie 5)• Annexe 9 – Patrimoine culturel (partie 5)• Annexe 10 – Pré-localisation des zones humides probables (partie 5)• Annexe 11 – Nuisances et pollutions (parties 5 et 6.1)• Annexe 12 – Occupation du sol du site de projet (partie 6.1)• Annexe 13 – SRCE Région Pays de la Loire – Trame Verte et Bleue / Objectifs d'amélioration des continuités biologiques (partie 6.1)• Annexe 14 – Exposition au retrait - gonflement des argiles (partie 6.1)• Annexe 15 – Risque de remontées de nappes (partie 6.1)• Annexe 16 – Note de performance énergétique (partie 6.4)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saigné - L'Évêque

le

30/11/2022

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus